SOIXANTIEME SESSION ORDINAIRE

Affaire VAN DER PEET (No 8)

Jugement No 799

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF,

Vu la huitième requête dirigée contre l'Organisation européenne des brevets (OEB), formée par M. Hendricus van der Peet, le 11 avril 1986, et régularisée le 23 avril;

Considérant que dans une lettre adressée, le 16 mai 1986, au greffier du Tribunal, le requérant déclare qu'il entend retirer sa requête;

Considérant que l'Organisation a informé le greffier, dans une lettre du 2 juin, qu'elle n'avait pas d'objection au désistement;

Considérant qu'ainsi le désistement est pur et simple;

DECIDE:

Il est donné acte du désistement.

Ainsi jugé par M. André Grisel, Président du Tribunal, M. Jacques Ducoux, Vice-président, et Tun Mohamed Suffian, Juge, lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Allan Gardner, Greffier.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 12 décembre 1986.

Andre Grisel Jacques Ducoux Mohamed Suffian A.B. Gardner

Mise à jour par PFR. Approuvée par CC. Dernière modification: 7 juillet 2000.